

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du mardi 13 septembre 2016**

*Délibération 2016.CA.24*  
*Désignation de la vice-présidente chargée de l'action culturelle*  
*et des liens avec la société civile*

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2008-618 du 27 juin 2008 codifié aux articles R719-51 et suivants du code de l'éducation,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment ses articles 12 et 22,

Vu la délibération 2016.CA.06 du 25 avril 2016 portant élection du président d'UBFC,

Après avoir entendu la présentation de Mme Estelle SEILLES, proposée par le président, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver cette désignation :

- Estelle SEILLES comme vice-présidente chargée de l'action culturelle et des liens avec la société civile

Le vote a lieu à bulletin secret :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents : 25 Nombre de personnes représentées : 0 Majorité requise pour le vote : 13	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 18 Contre : 1 Bulletins blancs : 6
--	--

Le conseil d'administration approuve la désignation de madame Estelle SEILLES comme vice-présidente chargée de l'action culturelle et des liens avec la société civile.

  
Nicolas CHAILLET  
Président d'UBFC

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des  
académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »